

**F Durabilité A2**  
MH/SDV/JP  
766-2017

**Bruxelles, le 11 octobre 2017**

**AVIS**

**relatif**

**AUX PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
AU SPF ÉCONOMIE**

(approuvé par le Bureau le 27 juin 2017,  
entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 11 octobre 2017)

*Le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME a été invité par la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale à participer à une consultation sur l'analyse de pertinence des enjeux prioritaires pour le SPF Economie en matière de développement durable.*

*Suite à cette consultation, le Bureau du Conseil Supérieur a émis le 27 juin 2017 l'avis suivant, entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 11 octobre 2017.*

## CONTEXTE

En 2015, le SPF Economie a publié son premier rapport de durabilité, expliquant les réalisations et les objectifs du SPF en matière de durabilité. Actuellement, le deuxième rapport de durabilité 2017 est en préparation.

Dans ce cadre, le SPF Economie a identifié 31 enjeux relatifs au développement durable, en les divisant en 4 catégories : économie durable, gestion durable du SPF, gestion durable de l'énergie et réglementation. Ensuite, il a organisé une consultation des différentes parties prenantes, pour déterminer quels enjeux devraient être prioritaires.

Vu l'impact potentiel des nouveaux objectifs de durabilité sur les indépendants et les PME, le Conseil Supérieur souhaite émettre son avis sur la question.

## POINTS DE VUE

Une partie des 31 enjeux énumérés porte principalement ou uniquement sur l'organisation interne et la gestion du SPF. Le Conseil Supérieur ne souhaite pas prendre position sur ces aspects.

Certains autres points portent en revanche directement ou indirectement sur les indépendants et les PME et sont, par conséquent, des thématiques importantes pour le Conseil Supérieur. Les enjeux en question seront brièvement expliqués un par un.

### **Innovations technologiques**

Le soutien de l'innovation est une des missions du SPF Economie, qui se traduit entre autres en l'allocation de primes à l'innovation, la création des cellules brevets et des antennes normes, etc. Ces initiatives ne sont pas seulement positives à la lumière du développement durable, mais bénéficient également à la compétitivité de nos entreprises et à la prospérité économique.

### **Mesures d'appui au commerce de proximité**

Ces dernières années, le commerce de proximité est confronté à une forte pression, émanant notamment de la concurrence de la part des super- et hypermarchés et du commerce électronique. Les petits commerces sont pourtant une partie essentielle d'une économie saine et durable. Ils doivent donc être soutenus autant que possible et la concurrence déloyale des grandes chaînes et des entreprises internet doit être contrée.

## **Modèles économiques innovants**

Les nouveaux modèles économiques, tels que l'économie collaborative et l'économie de fonctionnalité, sont appelés à jouer un rôle croissant sur le marché dans les prochaines années. Cette évolution est potentiellement positive pour la durabilité, mais elle a également des conséquences pour l'économie régulière. Le SPF Economie devra suivre ces évolutions de près et entreprendre des actions réglementaires si cela s'avère nécessaire.

## **Sécurité des approvisionnements en énergie**

Il est évident que les autorités doivent assurer la sécurité des approvisionnements en énergie. Il est essentiel de continuer à soutenir les sources d'énergie alternatives et les réserves stratégiques.

## **Analyses d'impact de la réglementation**

Les analyses d'impact de la réglementation contribuent à une réglementation de meilleure qualité. Le système actuel peut être amélioré quant à la transparence et la cohérence entre les différents domaines politiques. Il est donc positif que le SPF Economie veuille y investir.

## **Réglementation pour la protection des entreprises et des indépendants**

En sa qualité de représentant des indépendants et des PME, le Conseil Supérieur attache évidemment une grande importance à une réglementation correcte et qualitative pour le soutien et la protection de ce groupe cible. Il s'agit en outre d'une des missions principales du SPF Economie.

## **Réglementation pour la protection des consommateurs**

La protection des consommateurs est la contrepartie naturelle du point précédent. La réglementation relative aux pratiques honnêtes du marché, la lutte contre la contrefaçon, etc. ne bénéficient pas uniquement au consommateur, mais également au commerçant. Par conséquent, cette thématique doit donc rester une priorité absolue pour le SPF Economie.

## **Règlement alternatif des litiges**

Les formes existantes du règlement alternatif des litiges, telles que la médiation ou la plate-forme digitale Belmed, peuvent résoudre tant des litiges B2B que des litiges B2C de manière efficace et à coûts réduits. Le règlement alternatif des litiges peut constituer une alternative positive aux tribunaux pour toutes les parties concernées et mérite dès lors de la part des autorités un soutien et une publicité permanents.

## **Simplification administrative**

Le Conseil Supérieur est partisan de toute initiative qui réduit les lourdes charges administratives actuelles des entrepreneurs.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui a été exposé précédemment, le tableau suivant indique les cotes de priorité que le Conseil Supérieur donne aux 31 enjeux identifiés.

	<b>Priorités de développement durable au SPF Economie</b>	COTE DE PRIORITE de 0 à 10
<b>I</b>	<b>Economie durable</b>	
1	Centre de connaissance en économie durable	5
2	Indicateurs d'économie circulaire	5
3	Indicateurs d'économie durable	5
4	Innovations technologiques	10
5	Mesures d'appui au commerce de proximité	10
6	Modèles économiques innovants	10
7	Obsolescence programmée des produits	5
8	Point de Contact pour l'OCDE	5
9	Produits et services durables	5
10	Promotion de l'économie circulaire	5
11	Sensibilisation aux achats durables	5
12	Stratégies d'économie durable	5
<b>II</b>	<b>Gestion durable du SPF</b>	
13	Bien-être du personnel	5
14	Compétences et effectifs du SPF	5
15	Gestion durable du SPF	5
16	Politique d'achats durables	5
17	Politique de qualité	5
18	Processus de décision participatif	5
19	Satisfaction des usagers (Contact center et site internet)	5
20	Service de médiation des consommateurs	5
<b>III</b>	<b>Gestion durable de l'énergie</b>	
21	Burden sharing des objectifs climat-énergie	5
22	Carburants de transport alternatifs	5
23	Financement de la transition bas carbone	5
24	Rôle pionnier de la Belgique en énergie	5
25	Sécurité des approvisionnements en énergie	10
26	Transition vers un système énergétique plus durable	5
<b>IV</b>	<b>Réglementation</b>	
27	Analyses d'impacts de la réglementation	10
28	Réglementation pour les consommateurs	10
29	Réglementation pour les entreprises et les indépendants	10
30	Règlement alternatif des litiges	10
31	Simplification administrative	10